

Ostrá, Růžena

**[AI, Bernard. La notion de grammaticalité en grammaire
générationnelle-transformationnelle: étude générale et application à la
syntaxe de l'interrogation directe en français parlé]**

Études romanes de Brno. 1979, vol. 10, iss. 1, pp. 95-96

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/113041>

Access Date: 28. 02. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

RECENZE — COMPTES-RENDUS

Bernard Al: La notion de grammaticalité en grammaire générative-transformationnelle. Étude générale et application à la syntaxe de l'interrogation directe en français parlé. Presse universitaire de Leyde 1975, 176 p.

Cette thèse de doctorat est consacrée au problème, très discuté depuis une dizaine d'années, de la grammaticalité et de son rapport avec l'acceptabilité de l'énoncé. Prenant pour point de départ la conception générativiste, l'auteur consacre la première partie de sa thèse à l'examen général du problème pour passer, dans la deuxième partie, à l'application des principes établis dans cet examen, à la syntaxe de l'interrogation directe en français parlé.

Dans la première partie, on pose tout d'abord la question du rapport entre la grammaticalité (les énoncés correspondant aux séquences engendrées par la grammaire générative — ensemble G) et l'acceptabilité (les énoncés jugés acceptables par le sujet parlant — ensemble A). Ayant constaté que Chomsky ne la définit nulle part de façon claire et que, chez d'autres théoriciens générativistes (Botha, Levelt, Ruwet, Kimball) les opinions sont partagées, l'auteur se propose d'élucider tout d'abord la notion de l'acceptabilité de l'énoncé.

En partant de la définition de Lyons selon laquelle «un énoncé acceptable est un énoncé produit... par un locuteur natif et que d'autres locuteurs natifs... accepteraient comme appartenant à leur langue» et il se demande comment on pourrait recueillir des locuteurs les jugements d'acceptabilité valables. Ayant signalé plusieurs tentatives faites dans ce domaine pendant cette dernière dizaine d'années, il arrive à la conclusion qu'il n'est pas possible de faire une distinction nette entre les énoncés acceptables et inacceptables. Comme l'acceptabilité est une propriété que tous les énoncés ne possèdent pas au même degré, l'ensemble défini par cette propriété est un «ensemble flou» qu'il faut étudier à l'aide de différents tests appropriés: tests de classement, de mémorisation, de paraphrase, etc. Cela faisant, l'auteur partage trop, à notre avis, le scepticisme de ceux qui se méfient, systématiquement et principalement, des jugements intuitifs des linguistes. Il nous semble, en effet, que les résultats de certaines épreuves d'acceptabilité, soi-disant objectives, ne justifient cette attitude que très partiellement.

Quant au rapport entre les ensembles A et G, les linguistes sont d'accord pour dire que leur intersection n'est pas vide (certains vont jusqu'à supposer qu'ils se recouvrent); il y a donc le problème des énoncés grammaticaux (= engendrés par la grammaire) à acceptabilité réduite à cause d'anomalies morphologiques, syntaxiques, sémantiques ou référentielles. (Notons que l'auteur prend en considération uniquement l'acceptabilité linguistique de l'énoncé en laissant de côté l'aspect sémantico-logique ou référentiel du problème, ce dont on ne saurait que le louer.) Ainsi il faut établir les degrés de grammaticalité. Dès 1955, Chomsky avait formulé l'hypothèse selon laquelle le degré de grammaticalité était définissable en termes d'une hiérarchie de règles ou de catégories: l'énoncé correspondant à une séquence où il y a violation d'une catégorie

lexicale ou d'un trait de sous-catégorisation aurait un degré de grammaticalité plus bas que celui qui ne respecte pas une règle de sélection. La pratique a démontré que cette hypothèse est inadéquate, que la notion de grammaticalité est pluridimensionnelle et qu'il faut évaluer le degré de grammaticalité par un procédé plus subtile qui réunisse les effets des infractions commises dans les différentes composantes de la grammaire. L'auteur propose comme mécanisme évaluateur le calcul des probabilités d'application des règles ayant commandé la dérivation de la séquence en question. Seul un tel procédé probabiliste peut rendre compte, paraît-il, du caractère flou de l'ensemble A.

La seconde partie du livre est consacrée à l'application des principes définis dans la première partie à l'interrogation directe en français parlé. L'auteur y procède à une étude richement documentée des trois niveaux de la langue française: le français soutenu, le français familier et le français populaire. Se servant de la récente étude de P. Behnstedt (Tübingen 1973), il établit les facteurs de l'acceptabilité de l'énoncé interrogatif (nature du sujet, choix du verbe, choix du mot interrogatif), fait distinction entre les questions oui/non et celles qui comportent un mot interrogatif; entre les questions à sujet pronominal et les questions à sujet nominal; entre les séquences disloquées (Elle vivait où, la marquise?) et celles où le sujet nominal est suivi immédiatement d'un sujet pronominal (Ton frangin il vient quand?) et constate qu'en français populaire, la construction interrogative la plus fréquente est celle où la question se fait par l'intonation et que le français soutenu se distingue des deux autres niveaux par le fait que l'inversion du sujet y est beaucoup plus fréquente.

Ensuite, il passe à la description générative-transformationnelle de l'interrogation directe en français en formulant les règles qui permettent d'engendrer les constructions interrogatives. Il respecte le cadre théorique défini par Chomsky dans son article «Conditions on transformations» (1973) et par J. E. Emonds dans «A reformulation of certain syntactic transformations» (1972) et, à l'aide d'une grammaire à règles variables (cf. Labov et Cedergren-Sankoff) il arrive à rendre en termes grammaticaux toutes les différences d'acceptabilité entre les trois niveaux du français parlé.

Ce travail est un des rares exemples où la description générative-transformationnelle arrive à couvrir l'entière étendue du problème proposé à l'étude sans laisser de côté certaines séquences qui, bien qu'existant dans la langue, ne peuvent être engendrées selon les règles prévues. Il démontre en même temps que la théorie générative-transformationnelle est devenue suffisamment raffinée pour rendre compte des différences aussi subtiles que celles qui relèvent des différences du niveau de la langue. La lecture de l'ouvrage de Bernard Al, remarquable par ailleurs par l'abondance des opinions, hypothèses et théories discutées et par la qualité de l'analyse, est intéressante et utile tant du point de vue de la théorie linguistique que pour la façon d'appliquer des postulats théoriques à un problème très pratique de la langue française. Cependant, le calcul des degrés de grammaticalité ne nous satisfait pas entièrement: même si on laisse de côté les déviations autres que syntaxiques (donc aussi les séquences 8, 9 et 10 de la page 21 qui, à notre avis, sont parfaitement grammaticales), le seuil d'acceptabilité qui dépend du choix de telle ou telle autre unité lexicale dans les constructions par ailleurs identiques serait peut-être assez difficile à établir à l'aide de la procédure proposée.

Růžena Ostrá

O. Ducháček — Jozef Bartoš: Gramaire du français contemporain. Bratislava, Slovenské pedagogické nakladateľstvo 1976, 529 p.

L'ouvrage est destiné avant tout aux étudiants des Facultés des Lettres et des Facultés de Pédagogie. Mais il servira également aux professeurs de français, aux traducteurs et à tous ceux qui ont besoin d'une consultation grammaticale approfondie. Le livre est divisé en deux parties: une partie théorique, dont l'auteur est O. Ducháček, et une partie servant à l'étude pratique, qui a pour auteur J. Bartoš. Le lecteur s'y familiarisera non seulement avec les règles de la grammaire normative du français écrit, mais aussi avec le français parlé.